



Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports
Palais fédéral
3003 Berne

Références SSCM/NM
Date 5 septembre 2018

Arrêté de planification sur le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien

Monsieur le Conseiller fédéral

Le Canton du Valais vous remercie de la possibilité offerte de prendre position sur l'objet mentionné sous rubrique et a l'honneur de vous communiquer ci-après sa position.

Vu l'aggravation de la situation relative à la politique de sécurité en Europe depuis quelques années et les incertitudes concernant les dangers à venir, des moyens efficaces de protection de l'espace aérien sont indispensables pour un état souverain. Aujourd'hui, aucune armée ne peut accomplir ses missions sans disposer de Forces aériennes modernes et de systèmes de défense sol-air à jour. En 2030, tous les avions de combat des Forces aériennes suisses seront désuets, et la situation est identique pour les moyens de défense de l'espace aérien basés au sol.

Le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien est important, aussi pour les cantons, notamment parce que ces derniers ne peuvent garantir la protection efficace d'événements internationaux (comme la conférence du WEF) sur le territoire relevant de leur souveraineté qu'à la condition que la Confédération soit en mesure, de son côté, de protéger efficacement l'espace aérien correspondant. A cet effet, des moyens de défense sol-air s'imposent, tout comme des avions permettant de garantir un service de police aérienne efficace.

Par conséquent, de l'avis du Canton du Valais, l'évaluation et l'acquisition de ces moyens doivent être entreprises le plus rapidement possible.

Le Conseil fédéral accomplit ainsi son devoir constitutionnel concernant la sécurité de notre pays. L'évaluation et l'acquisition de nouveaux avions de combat et d'un système de défense sol-air doivent se dérouler simultanément et être coordonnées, afin de permettre une meilleure harmonisation entre les systèmes complémentaires.

Les moyens nécessaires pour d'autres parties de l'armée doivent être évalués et acquis parallèlement, ce qui nécessite une augmentation continue de l'enveloppe financière allouée à l'armée dans les années à venir. A cet effet, le Conseil Fédéral souhaite augmenter les moyens financiers de l'armée en valeur réelle d'environ 1,4 % par année.

Le Canton du Valais partage également cette approche.



Dans ce sens, après lecture des différents documents transmis, le Conseil d'Etat est favorable et soutient le projet d'arrêté fédéral et les trois articles qu'il contient.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cet objet et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente



Esther Waeber-Kalbermatten



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à : christian.catrina@gs-vbs.admin.ch